

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mardi 13 avril 2021 - 18h30 à ABBEVILLE - Espace Max Lejeune – Garopôle

COMPTE RENDU

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 13 avril à 18h30, le Conseil communautaire de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme légalement convoqué le 7 avril 2021, s'est réuni au siège de l'établissement, Immeuble Garopôle, Espace Max Lejeune à Abbeville, sous la présidence de M. Pascal DEMARTHE.

Date de la convocation	7 avril 2021
Date d'affichage	7 avril 2021

Membres en exercice	74
Membres présents	72 (18h30) 73 (18h55)
Pouvoirs	1
Votants	72 73

Etaient présents :

MM. DEMARTHE – BALEDENT – BLONDIN – BOURET – DAIRAINÉ – DENIS – LEDET – LEMARCHAND – LEPAGE – MALLET – PRUVOT – TONOLLI – HENIQUE – DOVERGNE – GARET – BOUCHARD – FRION – DEFORCEVILLE – LENNE – DUQUESNE – LECOMTE – RIMBAULT – CHATENAY – BOUTROY – PARSIS – SANNIER – LEFEBVRE – JACOB – MACHAT – GAVOIS – MARTEL DUCHEMIN – MENNESSON – DELOHEN (arrivé à 18h55/point 2) – COEUILTE – BLONDIN – WALRAVE BIHET – DEBRAY – MENOURE – TRENCART – DUCROCQ – GORRIEZ – MARQUE – HAUSSOULIER – COLINET – PATTE – HENOCQUE – LANGLET – LESENNE

Mmes BOULART – DAUSSY – DELAGE – DUPUY – DUROT – MONFLIER – NOEL – PETIT – RHUIN – VASSEUR – ARCIVAL – DUPONT-BOSIO – KOCH – DUBOS – MAISON – CREPIN – MANSARD – BOURCERONDE – FRANCOIS – DORION – FROISSART-SENLIS – BOXOEN

Etaient excusés :

Mme Patricia CHAGNON

M. Claude LEBLOND donne pouvoir à M. Christophe MENNESSON

M. Didier DANTEN remplacé par Mme Viviane MANSARD

M. Emmanuel DELAHAYE remplacé par Mme Christiane FRANCOIS

Mme Odile DUVAL remplacée par Mme Amélie BOXOEN

Le quorum étant réuni, M. le Président ouvre la séance.

Monsieur Michel BLONDIN est désigné Secrétaire de Séance.

FINANCES

1) 2021-012 Délibérations rapportées – Affectations de résultat

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 3 contre et 9 abstentions)

De rapporter les délibérations suivantes :

- ✓ 2019.071 du Conseil communautaire du 27 juin 2019
- ✓ 2019.072 du Conseil communautaire du 27 juin 2019
- ✓ 2020.081 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020
- ✓ 2020.082 du Conseil communautaire du 30 juillet 2020

2) Adoption des comptes de gestion 2020

2021-013 Adoption du compte de gestion du Budget Principal de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du budget général qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

22400 - CA BAIE DE SOMME

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	26 608 491,00	44 333 864,00	70 942 355,00
Titres de recette émis (b)	18 494 846,42	45 379 107,28	63 873 953,70
Réductions de titres (c)	2 199 309,18	1 715 887,91	3 915 197,09
Recettes nettes (d = b - c)	16 295 537,24	43 663 219,37	59 958 756,61
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	26 608 491,00	44 333 864,00	70 942 355,00
Mandats émis (f)	16 149 654,20	42 941 477,54	59 090 131,74
Annulations de mandats (g)	98 021,53	1 277 693,20	1 375 714,73
Depenses nettes (h = f - g)	16 050 632,67	41 663 784,34	57 714 417,01
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	244 904,57	1 999 435,03	2 244 339,60
(h - d) Déficit			

22400 - CA BAIE DE SOMME

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement	-4 034 322,37		244 904,57		-3 789 417,80
Fonctionnement	3 272 335,28	3 055 044,37	1 999 435,03		2 216 785,34
TOTAL I	-761 927,09	3 055 044,37	2 244 339,60		-1 572 631,86

2021-014 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Camping le village' de Longpré les Corps Saints de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Camping le village' de Longpré les Corps Saints qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22404 - CAMPINGS CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 239,00	36 043,00	48 282,00
Titres de recette émis (b)	3 375,44	1 740,50	5 115,94
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	3 375,44	1 740,50	5 115,94
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 239,00	36 043,00	48 282,00
Mandats émis (f)	810,00	14 257,47	15 067,47
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	810,00	14 257,47	15 067,47
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 565,44		
(h - d) Déficit		12 516,97	9 951,53

Exercice 2020

22404 - CAMPINGS CABS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMPINGS CABS					
Investissement	8 688,11		2 565,44		11 253,55
Fonctionnement	-18 136,19		-12 516,97		-30 653,16
Sous-Total	-9 448,08		-9 951,53		-19 399,61
TOTAL III	-9 448,08		-9 951,53		-19 399,61
TOTAL I + II + III	-9 448,08		-9 951,53		-19 399,61

2021-015 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Camping les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Camping les portes de la Baie de Somme' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22413 - CAMPING PORTES BAIE SOMME CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	640,00	61 407,00	62 047,00
Titres de recette émis (b)		15 965,74	15 965,74
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)		15 965,74	15 965,74
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	640,00	61 407,00	62 047,00
Mandats émis (f)		37 056,95	37 056,95
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)		37 056,95	37 056,95
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		21 091,21	21 091,21
(h - d) Déficit			

22413 - CAMPING PORTES BAIE SOMME CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
CAMPING PORTES BAIE SOMME CABS					
Investissement	-340,00				-340,00
Fonctionnement	-18 805,09		-21 091,21		-39 896,30
Sous-Total	-19 145,09		-21 091,21		-40 236,30
TOTAL III	-19 145,09		-21 091,21		-40 236,30
TOTAL I + II + III	-19 145,09		-21 091,21		-40 236,30

2021-016 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Développement économique' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Développement économique' qui se décompose comme suit

Résultats budgétaires de l'exercice

22402 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 647 646,00	2 096 182,00	3 743 828,00
Titres de recette émis (b)	416 753,38	420 560,08	837 313,46
Réductions de titres (c)	43 669,94	4 342,38	48 012,33
Recettes nettes (d = b - c)	373 083,44	416 217,69	789 301,13
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 647 646,00	2 096 182,00	3 743 828,00
Mandats émis (f)	172 939,93	710 893,21	883 833,14
Annulations de mandats (g)		57 642,23	57 642,23
Depenses nettes (h = f - g)	172 939,93	653 250,98	826 250,91
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	200 083,51		
(h - d) Déficit		237 033,29	36 949,78

22402 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE CABS					
Investissement	169 703,69		200 083,51		368 787,20
Fonctionnement	-629 964,71		-237 033,29		-866 998,00
Sous-Total	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80
TOTAL III	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80
TOTAL I + II + III	-461 261,02		-36 949,78		-498 210,80

2021-017 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'SPANC' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'SPANC' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22403 - SPANC CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	61 730,99	224 289,00	286 019,99
Titres de recette émis (b)	21 960,68	278 540,00	300 500,68
Réductions de titres (c)		114 630,00	114 630,00
Recettes nettes (d = b - c)	21 960,68	163 850,00	185 810,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	61 730,99	224 289,00	286 019,99
Mandats émis (f)		113 680,02	113 680,02
Annulations de mandats (g)		32,00	32,00
Depenses nettes (h = f - g)		113 648,02	113 648,02
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	21 960,68	50 201,96	72 162,66
(h - d) Déficit			

22403 - SPANC CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
SPANC CABS					
Investissement	-14 058,99		21 960,68		7 901,73
Fonctionnement	95 903,17	14 058,89	50 201,96		132 046,26
Sous-total	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 948,05
TOTAL III	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 948,05
TOTAL I + II + III	81 844,28	14 058,89	72 162,66		139 948,05

2021-018 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement Arrest' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Lotissement Arrest' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	1 345 370,49	1 447 830,00	2 793 200,49
Titres de recette émis (b)	660 370,49	662 007,39	1 322 378,49
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	660 370,49	662 007,39	1 322 378,49
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	1 345 370,49	1 447 830,00	2 793 200,49
Mandats émis (f)	629 271,52	672 126,62	1 301 398,14
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	629 271,52	672 126,62	1 301 398,14
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	31 098,97		20 980,34
(h - d) Déficit		10 118,63	

22405 - LOT ARREST CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ARREST CABS					
Investissement	-660 370,49		31 098,97		-629 271,52
Fonctionnement	-430,00		-10 118,63		-10 548,63
Sous-Total	-660 800,49		20 980,34		-639 820,15
TOTAL II	-660 800,49		20 980,34		-639 820,15

2021-019 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt Baie de Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt Baie de Somme' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22406 - LOT VAUDRICOURT CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	723 473,20	1 124 713,20	1 848 186,40
Titres de recette émis (b)	223 243,20	223 307,20	446 550,40
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	223 243,20	223 307,20	446 550,40
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	723 473,20	1 124 713,20	1 848 186,40
Mandats émis (f)	223 243,20	223 477,60	446 720,80
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	223 243,20	223 477,60	446 720,80
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit		170,40	170,40

Exercice 2020

22406 - LOT VAUDRICOURT CABS

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT VAUDRICOURT CABS					
Investissement	-223 243,20				-223 243,20
Fonctionnement	-230,00		-170,40		-400,40
Sous-Total	-223 473,20		-170,40		-223 643,60
TOTAL II	-223 473,20		-170,40		-223 643,60

2021-020 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe "Lotissement de Saint Valery sur Somme" qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22410 - LOT ST VALERY SUR SOMME CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	798 780,35	761 353,43	1 560 133,78
Titres de recette émis (b)	601 666,35	555 680,56	1 157 346,91
Réductions de titres (c)	298 780,35	427 874,80	726 655,15
Recettes nettes (d = b - c)	302 886,00	127 805,76	430 691,76
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	798 780,35	761 353,43	1 560 133,78
Mandats émis (f)	610 924,64	349 116,82	960 041,46
Annulations de mandats (g)	519 399,72		519 399,72
Depenses nettes (h = f - g)	91 524,92	349 116,82	440 641,74
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	211 361,08		211 361,08
(h - d) Déficit		221 311,06	9 949,98

22410 - LOT ST VALERY SUR SOMME CABS

Exercice 2020

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
LOT ST VALERY SUR SOMME					
CABS					
Investissement	-298 780,35		211 361,08		-87 419,27
Fonctionnement	530 133,78		-221 311,06		308 822,72
Sous-Total	231 353,43		-9 949,98		221 403,45
TOTAL II	231 353,43		-9 949,98		221 403,45

2021-021 Adoption du compte de gestion du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme' qui se décompose comme suit

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

22409 - ZAC BAIE DE SOMME CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 807 516,69	2 375 695,91	5 183 212,60
Titres de recette émis (b)	1 780 093,59	1 812 550,06	3 592 643,65
Réductions de titres (c)	7 349,44		7 349,44
Recettes nettes (d = b - c)	1 772 744,15	1 812 550,06	3 585 294,21
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 807 516,69	2 375 695,91	5 183 212,60
Mandats émis (f)	1 816 111,93	1 810 479,57	3 626 591,48
Annulations de mandats (g)		212,28	212,28
Depenses nettes (h = f - g)	1 816 111,93	1 810 267,29	3 626 379,12
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		2 282,77	
(h - d) Déficit	43 367,68		41 084,91

Exercice 2020

22409 - ZAC BAIE DE SOMME CABS

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2019	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
ZAC BAIE DE SOMME CABS					
Investissement	-690 516,69		-43 367,68		-933 884,37
Fonctionnement	7 349,44		2 282,77		9 632,21
Sous-Total	-883 167,25		-41 084,91		-924 252,16
TOTAL II	-883 167,25		-41 084,91		-924 252,16

2021-022 Adoption du compte de gestion du Budget 'Régie Office de tourisme' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Régie Office de tourisme' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

32400 - REGIE OFFICE TOURISME CABS

Exercice 2020

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	112 798,00	1 019 574,00	1 132 372,00
Titres de recette émis (b)	24 881,98	803 865,58	834 747,56
Réductions de titres (c)		2 049,50	2 049,50
Recettes nettes (d = b - c)	24 881,98	807 816,08	832 698,06
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	112 798,00	1 019 574,00	1 132 372,00
Mandats émis (f)	82 244,33	776 120,11	858 364,44
Annulations de mandats (g)		23 036,14	23 036,14
Depenses nettes (h = f - g)	82 244,33	753 083,97	835 328,30
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		54 732,11	
(h - d) Déficit	57 362,35		2 630,24

32400 - REGIE OFFICE TOURISME CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE OFFICE TOURISME CABS					
Investissement	8 650,73		-57 362,35		-48 711,62
Fonctionnement	4 333,25	418,27	54 732,11		58 647,03
Sous-Total	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47
TOTAL III	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47
TOTAL I + II + III	12 983,98	418,27	-2 630,24		9 935,47

2021-023 Adoption du compte de gestion du Budget 'Régie Transport' de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu les résultats du compte de gestion 2020 fourni par Mr le Trésorier d'Abbeville,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 5 contre et 8 abstentions)

D'adopter le compte de gestion 2020 du Budget annexe 'Régie Transport' qui se décompose comme suit :

Résultats budgétaires de l'exercice

Exercice 2020

42400 - REGIE TRANSPORT CABS

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	662 178,00	2 580 534,00	3 442 712,00
Titres de recette émis (b)	281 698,98	2 518 481,16	2 800 180,14
Réductions de titres (c)		225 086,45	225 086,45
Recettes nettes (d = b - c)	281 698,98	2 293 394,71	2 575 093,69
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	662 178,00	2 580 534,00	3 442 712,00
Mandats émis (f)	652 074,25	2 345 510,77	2 998 385,02
Annulations de mandats (g)		19 169,19	19 169,19
Depenses nettes (h = f - g)	652 074,25	2 326 341,58	2 979 215,83
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			404 122,14
(h - d) Déficit	371 175,27	32 946,87	

42400 - REGIE TRANSPORT CABS

Exercice 2020

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2019	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2020	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2020	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2020
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
REGIE TRANSPORT CABS					
Investissement	448 473,57		-371 175,27		77 298,30
Fonctionnement	75 935,89	33 704,43	-32 946,87		5 288,53
Sous-Total	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,83
TOTAL III	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,83
TOTAL I + II + III	524 413,46	33 704,43	-404 122,14		86 586,83

3) Adoption des comptes administratifs 2020

Après avoir approuvé les comptes de gestion 2020, il est proposé au Conseil communautaire d'adopter les comptes administratifs 2020 de l'ensemble des budgets et budgets en régie comme indiqué ci-après :

2021-024 Adoption du compte administratif du Budget Principal

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget Principal qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Principal

<i>CABS – Budget Principal</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	16 050 632,67	16 295 537,24
Résultat 2019 reporté	4 034 322,37	
Total 2020	20 084 955,04	16 295 537,24
Déficit d'investissement	3 789 417,80	
Restes à réaliser	3 148 414,57	4 796 477,33
Solde RàR		1 648 062,76
Total 2020 : Déficit d'investissement	2 141 355,04	
Total section de fonctionnement	41 663 784,34	43 663 219,37
Résultat 2019 reporté		217 350,91
Total 2020	41 663 784,34	43 880 570,28
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		2 216 785,94

2021-025 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Camping le Village' de Longpré les Corps Saints

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Camping le Village' de Longpré les Corps Saints qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Camping « Le Village » de Longpré les Corps Saints

<i>Camping le village Longpré les Corps Saints</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	810,00	3 375,44
Résultat 2019 reporté		8 688,11
Total 2020	810,00	12 063,55
Excédent d'investissement		11 253,55
Total section de fonctionnement	14 257,47	1 740,50
Résultat 2019 reporté	18 136,19	
Total 2020	32 393,66	1 740,50
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	30 653,16	

2021-026 Adoption du compte administratif du Budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil-Caubert qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Camping « Les portes de la Baie de Somme » de Mareuil-Caubert

<i>Camping Les portes de la Baie de Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	0,00	0,00
Résultat 2019 reporté	340,00	
Total 2020	340,00	0,00
Déficit d'investissement	340,00	
Total section de fonctionnement	37 056,95	15 965,74
Résultat 2019 reporté	18 805,09	
Total 2020	55 862,04	15 965,74
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	39 896,30	

2021-027 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Développement économique'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Développement économique' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Développement économique

<i>Développement économique</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	172 999,93	373 083,44
Résultat 2019 reporté		168 703,69
Total 2020	172 999,93	541 787,13
Excédent d'investissement		368 787,20
Restes à réaliser	40 639,00	0,00
Solde RàR	40 639,00	
Total 2020 : excédent d'investissement		328 148,20
Total section de fonctionnement	653 250,98	416 217,69
Résultat 2019 reporté	629 964,71	
Total 2020	1 283 215,69	416 217,69
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	866 998,00	

2021-028 Adoption du compte administratif du Budget annexe SPANC

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'SPANC' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget SPANC

<i>SPANC</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement		21 960,68
Résultat 2019 reporté	14 058,89	
Total 2020	14 058,89	21 960,68
Excédent d'investissement		7 901,79
Total section de fonctionnement	113 648,02	163 850,00
Résultat 2019 reporté		81 844,28
Total 2020	113 648,02	245 694,28
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		132 046,26

2021-029 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement Arrest'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement Arrest' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement Arrest

<i>Lotissement d'Arrest</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	629 271,52	660 370,49
Résultat 2019 reporté	660 370,49	
Total 2020	1 289 642,01	660 370,49
Déficit d'investissement	629 271,52	
Total section de fonctionnement	672 126,62	662 007,99
Résultat 2019 reporté	430,00	
Total 2020	672 556,62	662 007,99
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	10 548,63	

2021-030 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Vaudricourt' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement de Vaudricourt

<i>Lotissement de Vaudricourt</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	223 243,20	223 243,20
Résultat 2019 reporté	223 243,20	
Total 2020	446 486,40	223 243,20
Déficit d'investissement	223 243,20	
Total section de fonctionnement	223 477,60	223 307,20
Résultat 2019 reporté	230,00	
Total 2020	223 707,60	223 307,20
Total 2020 : Déficit de fonctionnement	400,40	

2021-031 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Lotissement de Saint Valery sur Somme' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Lotissement de Saint Valery sur Somme *

<i>Lotissement Saint Valery sur Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	91 524,92	302 886,00
Résultat 2019 reporté	298 780,35	
Total 2020	390 305,27	302 886,00
Déficit d'investissement	87 419,27	
Total section de fonctionnement	349 116,82	127 805,76
Résultat 2019 reporté		530 133,78
Total 2020	349 116,82	657 939,54
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		308 822,72

** Correction apportée à l'affectation des résultats 2019*

2021-032 Adoption du compte administratif du Budget annexe 'ZAC Baie de Somme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe "ZAC Baie de Somme" qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget ZAC *

<i>Z.A.C. de la Baie de Somme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	1 816 111,83	1 772 744,15
Résultat 2019 reporté	890 516,69	
Total 2020	2 706 628,52	1 772 744,15
Déficit d'investissement	933 884,37	
Total section de fonctionnement	1 810 267,29	1 812 550,06
Résultat 2019 reporté		7 349,44
Total 2020	1 810 267,29	1 819 899,50
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		9 632,21

** Correction apportée à l'affectation des résultats 2019*

2021-033 Adoption du compte administratif du Budget 'Régie Office de Tourisme'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Régie Office de Tourisme' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget annexe 'Régie Office de Tourisme'

<i>Régie Office de Tourisme</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	82 244,33	24 881,98
Résultat 2019 reporté		8 650,73
Total 2020	82 244,33	33 532,71
Déficit d'investissement	48 711,62	
Restes à réaliser		19 209,00
Solde RàR		19 209,00
Total 2020 : Déficit d'investissement	29 502,62	
Total section de fonctionnement	753 083,97	807 816,08
Résultat 2019 reporté		3 914,98
Total 2020	753 083,97	811 731,06
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		58 647,09

2021-034 Adoption du compte administratif du Budget 'Régie Transport'

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

27 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire (le Président ne prend pas part au vote) décide à la majorité (56 pour, 9 contre et 7 abstentions)

D'adopter le compte administratif 2020 du Budget annexe 'Régie Transport' qui se décompose comme suit :

Adoption du compte administratif du Budget Régie Transport

<i>Régie transport</i>	Dépenses	Recettes
Total section d'investissement	652 874,25	281 698,98
Résultat 2019 reporté		448 473,57
Total 2020	652 874,25	730 172,55
Excédent d'investissement		77 298,30
Restes à réaliser	85 535,00	0,00
Solde RàR	85 535,00	
Total 2020 : Déficit d'investissement	8 236,70	
Total section de fonctionnement	2 326 341,58	2 293 394,71
Résultat 2019 reporté		42 235,46
Total 2020	2 326 341,58	2 335 630,17
Total 2020 : Excédent de fonctionnement		9 288,59

4) Affectation des résultats 2020

Après avoir adopté les comptes de gestion du comptable et les comptes administratifs de l'ordonnateur, il est proposé d'affecter les résultats définitifs de la façon suivante :

a) 2021-035 Affectation des résultats du Budget Principal pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du Budget Principal 2020 :

- En fonctionnement, un excédent cumulé de 2 216 785,94 €
- En investissement :
 - ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de 3 789 417,80 €
 - Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 3 148 414,57 €
- en recettes 4 796 477,33 €
 - ✓ un déficit après intégration des RAR de 2 141 355,04 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Principal en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 2 141 355,04 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 75 430,90 €.

b) 2021-036 Affectation des résultats du Budget Régie Office de Tourisme pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du Budget Régie Office de Tourisme 2020 :

- En fonctionnement, un excédent cumulé de 58 647,09 €
- En investissement :

- ✓ un déficit cumulé avant intégration des RAR de 48 711,62 €
- Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 0 €
- en recettes 19 209 €
- ✓ un déficit après intégration des RAR de 29 502,62 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 du Budget Régie Office de Tourisme en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 29 502,62 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 29 144,47 €.

c) 2021-037 Affectation des résultats du Budget Régie Transport pour l'exercice 2020

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 5 contre et 9 abstentions)

De constater les résultats suivants du compte administratif du budget Régie Transport 2020 :

- ☛ En fonctionnement, un excédent cumulé de 9 288,59 €
- ☛ En investissement :
 - ✓ un excédent cumulé avant intégration des RAR de 77 298,30 €
 - Intégration des Restes à Réaliser : - en dépenses 85 535 €
 - en recettes 0 €
 - ✓ un déficit après intégration des RAR de 8 236,70 €

D'affecter une partie de l'excédent de fonctionnement 2020 de la Régie Transport en section d'investissement recettes, article 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé, à hauteur de 8 236,70 € et de conserver en résultat reporté, la somme de 1 051,89 €.

5) 2021-038 Admission en non-valeur

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'avis de la commission finances,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

30 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (61 pour, 6 contre et 6 abstentions)

D'admettre en non-valeur les créances proposées par le comptable public pour un montant de 7 273,33 € décomposé comme suivant :

Budget	Créancier	Montant
22400	Non-valeur année 2015 (voir liste jointe n° 1)	766,17
22400	Non-valeur année 2016 (voir liste jointe n° 2)	1 812,48
22400	Non-valeur année 2016 (voir liste jointe n° 3)	706,80
22400	Non-valeur année 2017 (voir liste jointe n° 4)	3 260,14
22400	Non-valeur année 2019 (voir liste jointe n° 5)	358,38
22400	Non-valeur année 2020 (voir liste jointe n° 6)	369,36
	TOTAL	7 273,33

De dire que les crédits sont inscrits au compte '6541 Créances admises en non-valeur' du budget principal 2021.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

6) 2021-039 Créances éteintes

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14, et notamment la procédure relative aux créances irrécouvrables,
- Vu la demande d'admission de créances irrécouvrables transmise par le comptable public,
- Vu l'avis de la commission finances,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (62 pour, 8 contre et 3 abstentions)

D'admettre en créance éteinte les créances présentées ci-dessous, pour un montant de 11 879,95 €

Budget	Créancier	Montant
22400	Jérôme LEDUC	160,00 €
22400	Atout viande LOURDEL	11 679,00 €
22400	Mme Nathalie KERJEAN	40,95 €
	TOTAL	11 879,95 €

De dire que la dépense sera inscrite au budget primitif 2021 du budget principal, article 6542 'Créances éteintes'.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

7) 2021-040 Vote des taux de fiscalité (TH / TFB / TFNB / CFE)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (65 pour, 5 contre et 3 abstentions)

De maintenir les taux de la fiscalité des ménages à :

- ✓ Taxe sur le foncier bâti : 2,75 %
- ✓ Taxe sur le foncier non bâti : 7,13%

De fixer le taux de cotisation foncière des entreprises à 25,82%

De maintenir l'intégration fiscale progressive sur une période de 12 ans prévue depuis 2017 pour ces 3 taux.

8) 2021-041 Vote des taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2017 fixant 3 zones pour la TEOM,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

31 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (61 pour, 10 contre et 2 abstentions)

De voter le taux d'enlèvement des ordures ménagères de la manière suivante :

- ✓ Zone 1 (Abbeville) : 14,21%
- ✓ Zone 2 (Bailleul, Bellancourt, Bettencourt-Rivière, Bray-les-Mareuil, Cambron, Caours-l'Heure, Citernes, Condé-Folie, Doudelainville, Drucat, Eaucourt-sur-Somme, Epagne-Epagnette, Erondelle, Fontaine-sur-Somme, Frucourt, Grand-Laviers, Hallencourt, Huppy, Liercourt, Limeux, Longpré-les-Corps-Saints, Mareuil-Caubert, Mérelessart, Neufmoulin, Sorel-en-Vimeu, Vaux-Marquenville, Vauchelles-les-Quesnoy, Wiry-au-Mont, Yonval) : 10,76%
- ✓ Zone 3 (Arrest, Boismont, Brutelles, Cayeux-sur-Mer, Estréboeuf, Franleu, Lanchères, Mons-Boubert, Pendé, Saigneville, Saint-Blimont, Saint-Valery-sur-Somme, Vaudricourt) : 8%

9) 2021-042 Fixation du produit GEMAPI

- Vu les statuts de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme en vigueur,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),
- Vu le Code de l'Environnement,
- Vu les articles 1530 bis et 1639A du Code Général des Impôts (CGI),
- Vu la délibération n° 2020.114 du 21 septembre 2020 de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme instaurant la taxe GEMAPI sur le territoire à compter de l'année 2021,
- Considérant que la taxe GEMAPI est une taxe additionnelle dont le montant est réparti par l'administration fiscale sur les quatre taxes locales (Foncier Bâti, Foncier Non Bâti, Taxe d'Habitation, et Cotisation Foncière des Entreprises),
- Considérant que le produit de cette taxe doit être au plus égal au montant annuel prévisionnel des charges de fonctionnement et d'investissement résultant de l'exercice de la compétence GEMAPI,
- Vu le rapport de Mr BLONDIN, Conseiller Délégué en charge des cours d'eau, de la GEMAPI et de la prévention des risques,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

35 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (45 pour, 21 contre et 7 abstentions)

De fixer la Taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations pour l'année 2021 à la somme de 1.200.000 €,

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

10) 2021-043 Versement d'une subvention d'équilibre aux budgets Régie Office de Tourisme et Régie Transport

- Vu l'article L2224-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux subventions d'équilibre des budgets annexes,

- Considérant que le « versement transport » ne couvre que 60 % des dépenses du service Transport et que les recettes commerciales issues des tarifications adoptées par le Conseil communautaire ne permettent pas d'atteindre l'équilibre budgétaire du service,
- Considérant que la Régie Office de Tourisme assume des missions non compensées par des recettes,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

31 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 11 contre et 3 abstentions)

De verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 647 805,53 € du budget principal à la régie Office de Tourisme.

De verser une subvention d'équilibre d'un montant maximum de 345 710,11 € du budget principal à la régie transport.

11) Adoption des budgets pour 2021

Budget Principal

Budgets annexes : Camping 'le Village', Camping 'les portes de la Baie de Somme', Développement économique, SPANC, Lotissement Arrest, Lotissement Vaudricourt, Lotissement Saint Valery, Zac Baie de Somme, Régies : Office de Tourisme et Transport.

a) 2021-044 Adoption du budget principal pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (44 pour, 24 contre et 5 abstentions)

De voter le Budget Principal 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 23 806 554,37 €
Recettes : 23 806 554,37 €

Section de fonctionnement :

Dépenses : 45 839 228,90 €
Recettes : 45 839,228,90 €

b) 2021-045 Adoption du budget annexe Camping 'Le Village' pour 2021 (Longpré les Corps Saints)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe camping 'Le Village' de Longpré les Corps Saints 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 14 813,55 €

Recettes : 14 813,55 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 61 613,16 €

Recettes : 61 613,16 €

c) 2021-046 Adoption du budget annexe Camping 'Les portes de la Baie de Somme' pour 2021 (Mareuil-Caubert)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe camping 'Les portes de la Baie de Somme' de Mareuil Caubert 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 21 340 €

Recettes : 21 340 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 99 826.30 €

Recettes : 99 826.30 €

d) 2021-047 Adoption du budget annexe Développement Economique pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Développement Economique 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 921 787,20 €

Recettes : 1 921 787,20 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 634 950 €

Recettes : 2 634 950 €

e) 2021-048 Adoption du budget annexe SPANC pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe SPANC 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 26 350 €

Recettes : 26 350 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 213 985,45 €

Recettes : 213 985,45 €

f) 2021-049 Adoption du budget annexe Lotissement d'Arrest pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement d'Arrest 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 1 279 271,52 €
Recettes : 1 279 271,52 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 340 756,15 €
Recettes : 1 340 756,15 €

g) 2021-050 Adoption du budget annexe Lotissement de Vaudricourt pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement de Vaudricourt 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 723 243,20 €
Recettes : 723 243,20 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 024 643,60 €
Recettes : 1 024 643,60 €

h) 2021-051 Adoption du budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe Lotissement de Saint-Valery-sur-Somme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 487 419,27 €

Recettes : 487 419,27 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 708 822,72 €

Recettes : 708 822,72 €

i) 2021-052 Adoption du budget annexe ZAC Baie de Somme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget annexe ZAC Baie de Somme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 2 758 884,37 €

Recettes : 2 758 884,37 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 846 267,33 €

Recettes : 2 846 267,33 €

j) 2021.053 Adoption du budget régie Office de Tourisme pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le projet de budget adopté en conseil d'exploitation en date du 31 mars 2021
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le Budget régie Office de Tourisme 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 99 421,62 €
Recettes : 99 421,62 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 1 007 330 €
Recettes : 1 007 330 €

k) 2021-054 Adoption du budget régie Transport pour 2021

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-2,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (52 pour, 13 contre et 8 abstentions)

De voter le budget régie Transport 2021 tel qu'annexé à la présente délibération, et se décomposant au niveau du chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement comme suivant :

Section d'investissement :

Dépenses : 537 535 €
Recettes : 537 535 €

Section d'exploitation :

Dépenses : 2 400 490 €
Recettes : 2 400 490 €

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12) 2021-055 Approbation du PLH

- Vu la loi Egalité et Citoyenneté du 28 janvier 2017 imposant aux EPCI compétents, de réaliser un PLH sur l'ensemble de son nouveau territoire intercommunal avant le 31 décembre 2018,
- Vu l'article L302-2 du code de la Construction et de l'habitation actant le caractère exécutoire du PLH, 2 mois après transmission au représentant de l'Etat,
- Vu l'article R302-11 du code de la Construction et de l'habitation, fixant les modalités de transmission du PLH approuvé aux personnalités morales associées,
- Vu l'article R302-12 du code de la Construction et de l'habitation, fixant les modalités d'affichage de la présente délibération d'approbation et de parution dans un journal local et de mise à disposition du public,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 21 décembre 2017, de réaliser un PLH sur le périmètre de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 15 avril 2019, définissant le nouveau périmètre d'élaboration du PLH suite au retrait d'Allery de l'EPCI,
- Vu la décision du Conseil communautaire en date du 21 novembre 2019, arrêtant le Programme Local de l'Habitat,
- Considérant que 27 communes ont émis un avis favorable sans prescription, qu'une commune ne se prononce pas, que deux communes ont émis un avis favorable avec prescriptions (Neufmoulin, Eaucourt-sur-Somme), que 13 communes n'ont pas émis d'avis dans le délai imparti rendant les avis favorables de fait conformément à l'article R302-9 du code de la Construction et de l'habitation,
- Vu les avis formulés par les personnalités morales associées,
- Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 21 septembre 2020 arrêtant pour la 2^{ème} fois le projet de PLH,
- Vu l'avis du Comité Régional de l'Habitat et de l'Hébergement du 8 décembre 2020 rendu le 14 décembre 2020,
- Vu le rapport de Monsieur LECOMTE, Vice-Président en charge de l'aménagement du territoire

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

33 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (59 pour, 6 contre et 8 abstentions)

D'adopter le Programme Local de l'Habitat,

De prendre acte :

- de la transmission de la présente délibération :
 - ✓ à l'ensemble des communes du territoire intercommunal pour affichage en mairie pendant 1 mois.
 - ✓ A M ; le Préfet de Région pour validation.
- de l'affichage de la présente délibération au siège de la Communauté d'agglomération pendant 1 mois.
- de transmettre le PLH adopté aux communes membres ainsi qu'à Mme la Préfète de Département pour mise à disposition du public.
- de la mise à disposition du PLH auprès du public

De dire que le Programme Local de l'Habitat sera exécutoire sous 2 mois à compter de la transmission aux personnes et organismes évoqués ci-dessus et en l'absence de remarques de M. le Préfet, et après parution d'un avis d'information dans la presse à échelle départementale.

D'autoriser le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

13) 2021-056 AP/CP : vote d'autorisation de programme et crédits de paiement

- Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dépenses d'investissement peuvent comprendre des autorisations de programme et des crédits de paiement,
- Vu le Budget Primitif voté le 13 avril 2021,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 8 contre et 5 abstentions)

D'ouvrir les deux autorisations de programme et crédits de paiement suivants :

N° AP	Libellé	Montant de PAP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2021-001-PLH	Actions PLH	1 509 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €	251 600 €
2021-002-OPAH	Subventions aux particuliers	550 524 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €	91 754 €

14) 2021-057 Vote d'une autorisation d'engagement et crédit de paiement

- Vu l'article R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que les dépenses de fonctionnement peuvent comprendre des autorisations d'engagement et des crédits de paiement,
- Vu le Budget Primitif voté le 13 avril 2021,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 8 contre et 5 abstentions)

D'ouvrir une autorisation d'engagement et crédits de paiement suivant :

N° AP	Libellé	Montant de l'AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2021-001-AE SUIVI ANIMATION OPAH	Suivi animation OPAH	1 303 920 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €	217 320 €

15) 2021-058 Instauration de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) pour 2022

- Vu le décret N°2013-206 du 11 mars 2013 relatif à la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE),
- Vu la note d'information NOR/INT/B 1613974 N du 13 juillet 2016 qui a pour objet de commenter les dispositions du CGCT applicable à la TLPE,
- Vu les articles L. 2333-6 à L.2333-16 et R. 2333-10 à R.2333-17 du Code général des collectivités territoriales,
- Vu les articles L.581-1 à L581-45 du Code de l'environnement,
- Vu le rapport de Mr HAUSSOULIER, Vice-président en charge des Finances,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

34 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (55 pour, 12 contre et 5 abstentions)

D'instaurer la Taxe locale sur la publicité extérieure,

De prendre acte que :

- ✓ les communes devront se prononcer à leur tour sur la mise en place de cette nouvelle imposition,
- ✓ l'application sur tout le territoire de la communauté d'Agglomération de la Baie de Somme ne sera effective qu'aux conditions suivantes :
 - que 2/3 des communes qui représentent la moitié de la population se prononcent favorablement pour l'instauration de la TLPE ou que la moitié des communes représentant les 2/3 de la population se prononce favorablement pour l'instauration de la TLPE étant précisé que quelle que soit la majorité constatée, elle ne sera prise en compte que si la commune représentant le 1/4 de la population totale s'est prononcée favorablement sur la mesure.
- ✓ l'application sur tout le territoire ne sera effective qu'à compter de l'année 2022 dans la mesure où la double majorité qualifiée est réunie.

De Fixer les tarifs de la TLPE comme suit :

Enseignes			Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports non numériques)		Dispositifs publicitaires et préenseignes (supports numériques)	
Superficie inférieure à 12 m ²	Superficie comprise entre 12 et 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²	Superficie inférieure ou égale à 50 m ²	Superficie supérieure à 50 m ²
16,20 €	32,40 €	48,60 €	16,20 €	32,40 €	48,60 €	97,20 €

NB : la superficie est la somme des superficies des enseignes

D'appliquer une exonération totale sur le tarif enseigne dont la superficie est inférieure à 12 m².

D'autoriser le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

POLITIQUE DE LA VILLE – ANIMATIONS :

16) 2021-059 Programmation 2021 de l'appel à projet du contrat de ville

- Vu la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,
- Vu l'ordonnance n°58-896 du 23 septembre 1958 relative à des dispositions d'ordre financier et notamment son article 31 portant sur la vérification de l'utilisation des subventions,
- Vu l'article L 5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le contrat de ville d'Abbeville signé le 5 octobre 2015,
- Vu la délibération en date du 21 novembre 2019 validant la prolongation du Contrat de Ville jusqu'en 2022 à travers son Protocole d'Engagement Renforcés et Réciproques,
- Vu le vote du budget principal voté le 13 avril 2021,
- Vu les demandes de subventions réceptionnées,
- Vu l'avis du Comité stratégique du contrat de ville du 17 février 2021 ayant validé la programmation financière du contrat de ville 2021,
- Vu le rapport de Monsieur BALÉDENT, Conseiller Délégué en charge de la Politique de la Ville et animations

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

33 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (55 pour, 8 contre et 10 abstentions)

De valider la programmation financière du contrat de ville d'Abbeville pour 2021 telle qu'annexée à la présente délibération.

D'assortir les subventions aux associations de conventions financières selon le modèle ci-joint.

D'autoriser Mr. le Président à signer tout document d'application et toute convention permettant la mise en œuvre de ces projets.

ECONOMIE

17) 2021-060 Aides aux entreprises de proximité : dispositif FISAC (Fonds d'intervention pour les services l'artisanat et le commerce)

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales,
- Vu la décision n° 19-0285 du Ministère de l'Economie et des Finances, en date du 13 décembre 2019, validant le programme d'actions FISAC à l'échelle de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

32 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (63 pour, 7 contre et 3 abstentions)

D'approuver l'accompagnement financier aux Très Petites Entreprises suivantes :

- Atelier Juliette Abbeville :	2 986,10€
- EKIP CAR FR Abbeville :	2 238,00€
- Ma petite couverture personnalisée Abbeville :	4 885,30€
- EURL SERVICES SERENITE :	5 562,00€

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif FISAC, aides aux TPE

18) 2021-061 Intégration 'Petites Villes de Demain' (Cayeux-sur-Mer et Saint Valery-sur-Somme) à la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT)

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu la convention Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) signée le 29 janvier 2020 valant avenant 'action cœur de ville' pour Abbeville et revitalisation centre-bourg pour Longpré-les-Corps-Saints,
- Vu le courrier en date du 21 décembre 2020 de Madame la Ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les Territoires décidant la labellisation des communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme au titre du programme 'Petites villes de demain',
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

31 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (60 pour, 6 contre et 7 abstentions)

D'accompagner les communes de Cayeux-sur-Mer et de Saint-Valery-sur-Somme vers la demande « Petites Villes de Demain ».

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir dans le cadre du suivi du dispositif 'Petites villes de demain'.

19) 2021-062 Revitalisation centre bourg Hallencourt – Appel à projet Départemental

- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le nouvel appel à projets « Revitalisation des centres-bourgs samariens » lancé par l'Etat, le conseil départemental de la Somme et la Banque des Territoires, en février 2021,

- Vu la délibération de la commune d'Hallencourt en date du 9 mars 2021, décidant de répondre à l'appel à projets susvisé,
- Vu le rapport de Mr MALLET, Vice-président en charge de l'Economie,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

33 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (48 pour, 10 contre et 15 abstentions)

D'accompagner la commune de Hallencourt dans sa démarche de candidature.

D'autoriser Mr. le Président à signer toutes les pièces à intervenir si la commune venait à être lauréate de l'appel à candidatures.

DEVELOPPEMENT DURABLE

20) 2021-063 Avenant n° 1 à la convention AMEVA - Prolongation de la durée de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'EPTB-Somme AMEVA pour la réalisation d'une campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation exposés au risque d'inondation et extension du domaine d'action

- Vu la situation de certaines habitations du territoire de la CABS les plus exposées au risque inondation,
- Considérant que pour mener une politique volontariste de réduction du risque d'inondation il est nécessaire d'intervenir sur les zones à enjeux,
- Vu l'action 5-2 du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) Somme 2015-2020 portant sur la réduction de la vulnérabilité,
- Vu le protocole de diagnostic et de réduction de la vulnérabilité de l'habitat établi par l'EPTB-Somme AMEVA dans le cadre du PAPI Somme 2015-2020,
- Vu l'avenant n°1 du 01 juillet 2020 à la convention cadre du PAPI Somme 2 prolongeant le PAPI Somme 2 de deux ans avec une échéance au 31 décembre 2022,
- Vu la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CABS à l'AMEVA pour la réalisation d'une campagne de 78 diagnostics de la vulnérabilité des bâtis à usage d'habitation exposés au risque d'inondation sur les communes d'Abbeville et de Mareuil-Caubert approuvée par délibération N°2019.067 du Conseil communautaire du 27 juin 2019,
- Vu la réalisation au 31 décembre 2020 de 21 diagnostics sur les 78 prévus de façon conventionnelle à cette échéance,
- Vu la nécessité d'étendre le périmètre d'action aux secteurs des communes de Saigneville, Cambron, Grand-Laviers, Drucat, Caours, Abbeville, Mareuil-Caubert, Bray-Les-Mareuil, Epagne-Epagnette, Eaucourt-sur-Somme, Erondelle, Fontaine sur Somme, Longpré-Les-Corps-Saints et Condé-Folie soumis à un aléa fort ou moyen au sens du PPRI Vallée de la Somme approuvé par arrêté préfectoral le 02 août 2012 et les plus exposés au risque d'inondation,

- Vu le rapport de Mr BLONDIN, Conseiller Délégué en charge des cours d'eau, de la GEMAPI et de la prévention des risques,

Suite à la demande de Monsieur JACOB sollicitant le vote à scrutin secret, le Président fait droit à sa demande et met au vote.

29 voix pour le vote à scrutin secret. Le tiers des membres présents étant atteint, il est donc procédé au vote à scrutin secret.

Après avoir entendu l'exposé de son rapporteur et en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide à la majorité (62 pour, 7 contre et 4 abstentions)

D'approuver la prolongation de 2 ans de la durée de la convention initiale de délégation de maîtrise d'ouvrage entre l'EPTB Somme- AMEVA et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme, fixant son échéance au 31 décembre 2022.

D'approuver l'extension du périmètre d'action de la campagne de diagnostics aux secteurs les plus exposés des communes de Saigneville, Cambron, Grand-Laviers, Drucat, Caours, Abbeville, Mareuil-Caubert, Bray-Les-Mareuil, Epagne-Epagnette, Eaucourt-sur-Somme, Erondelle, Fontaine sur Somme, Longpré-Les-Corps-Saints et Condé-Folie.

D'autoriser Mr. le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

POINT INFORMATIF :

21) Liste des décisions du Président prises par délégation du conseil

10/03/2021	2021.23	Subvention de 1 500 € attribuée à Maxime DARRAS et Madame Junghee MAENGM. sur fourniture de l'attestation d'achèvement des travaux par l'opérateur PAGE 9
11/03/2021	2021.24	Contrat assurance « MULTIRISQUE COVID GROUPE » pour les clients de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme souhaitant contracter une assurance non obligatoire avec le courtier SAS GRITCHEN AFFINITY
12/03/2021	2021.25	Complément à la grille tarifaire de l'Office de Tourisme de la Baie de Somme
19/03/2021	2021.26	Avenant n° 2 au marché de travaux n° 2018/22-01 pour la « Construction d'un conservatoire à rayon intercommunal de musique et de danse » - lot n° 1 avec l'entreprise RAMERY BATIMENT
24/03/2021	2021.27	Acquisition du bien des conjoints JOSSE sis bd des Prés à Abbeville d'une superficie de 4752m ²
24/03/2021	2021.28	Plan de financement en vue de la réalisation d'étude sur l'offre et la demande de logements saisonniers sur le territoire de la CABS communes de Saint Valery sur Somme et Cayeux sur Mer avec l'entreprise MERCAT – Subventions Action Logement Services
30/03/2021	2021.29	Approbation du projet « La Maison des Marais de Longpré-les-Corps-Saints : une escale incontournable de la vallée idéale » et son plan de financement

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 22h30.

Le Président de la CABS.
Pascal DEMARTHE

